Cinq années d'activité de la Banque centrale coopérative

Autor(en): **Weber, Max**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-383908

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ne nous enlève pas la possibilité de vouer nos services au bien de la classe ouvrière. Dites-nous ouvertement ce que vous attendez de nous et à quelles conditions nous pouvons poursuivre notre tâche? »

Les déclarations des syndicats libres publiées par la presse — à l'exception des autres commentaires de personnes isolées — *ne dépassent pas cette forme d'expression.* Les avis peuvent être partagés quant à l'efficacité de cette tactique, qui n'est autre qu'une tentative de s'adapter au nouvel Etat. Mais, il serait injuste et faux de taxer cette tactique comme étant une adhésion au fascisme librement consentie par les syndicats allemands et de soupçonner leurs chefs d'avoir trahi leur ancien idéal. Durant une période critique, il est toujours malaisé sinon difficile d'émettre un jugement définitif sur les événements qui se déroulent dans un autre pays et sur la tactique suivie par ses partis. Maints faits demeurent obscurs et incompréhensibles à ceux qui y assistent de l'extérieur, car les choses ont une apparence différente selon qu'on les juge d'un côté ou de l'autre de la frontière. Il faut que la solidarité mutuelle du prolétariat des divers pays résiste à cette épreuve.

***

Cinq années d'activité de la Banque centrale coopérative.

Par *Max Weber.*

Une période de 5 années ne donne pas encore lieu de fêter un jubilé. Néanmoins, le développement de la Banque centrale coopérative depuis ses débuts est si remarquable et d'une telle importance pour tout le mouvement coopératif, qu'il vaut la peine de jeter un regard sur son passé.

Le 30 octobre 1927 eut lieu à Freidorf près de Bâle l'assemblée générale constitutive de la banque, en présence de 132 représentants de coopératives et de syndicats. Lors de la fondation, le nombre des parts sociales souscrites était de 3566, soit un capital social de 3,566,000 francs. Le 1er janvier 1928, tout d'abord sous la raison sociale « Banque des coopératives et des syndicats », la banque ouvrit ses guichets à l'Aeschenvorstadt, à Bâle, dans le bâtiment de la « Coop Haus », coopérative, dont à part l'Union suisse des sociétés de consommation, la Banque centrale fait également partie.

En reprenant le service de la banque de l'U. S. C., c'était avoir dès le début devant soi, un fonds de capitaux et d'affaires en cours. Néanmoins, l'activité se développa très rapidement grâce à l'affluence ininterrompue de nouveaux capitaux. C'est surtout pendant les deux premières années que les capitaux affluèrent, alors que les organisations fondatrices, les coopératives et les syndicats confièrent leurs fortunes à la banque. De plus, durant le deuxième

exercice, le compte des dépôts et des obligations augmenta de 3,2 millions, du fait que la banque reprit le compte de dépôts de la Société d'alimentation de Zurich, augmentation qui dépassait de beaucoup la rentrée normale de cette année-là. Les années suivantes, les rentrées furent régulièrement de 10 millions de francs.

Alors que les deux premières années de travail de la Banque centrale coopérative se déroulèrent en pleine époque de prospérité et que la troisième année fut également très favorable, il y eut ensuite deux années de crise qui furent l'épreuve du feu pour les instituts bancaires, en particulier pour ce qui concerne leur liquidité et leur capacité de résistance. Le nouvel institut a très bien supporté l'épreuve. Abstraction faite d'une minime réduction du rendement, la crise bancaire et la crise de crédit ne lui ont pas porté grand préjudice. La rentrée des fonds étrangers ne fut également pas interrompue, elle subit un léger ralentissement, ce à quoi il fallait s'attendre tout naturellement après les premières années. Ce qui mérite surtout d'être relevé, c'est la liquidité extraordinaire dont la banque jouissait, même durant la période de crise. La Banque centrale eut été à même de répondre à toute époque à n'importe quelle demande de retrait de fonds. Ce fait a contribué à faire naître la confiance en sa faveur.

Dans le chapitre suivant, nous donnerons un aperçu plus détaillé du développement de la banque, à l'appui du bilan.

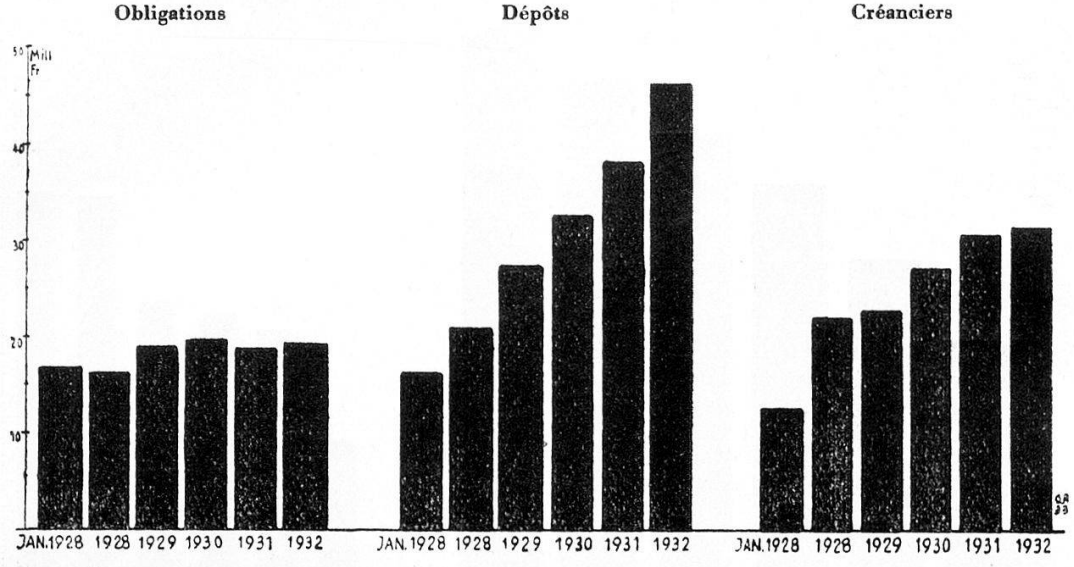
Les fonds étrangers.

L'extension des affaires est naturellement fortement influencée par l'apport de capitaux étrangers. C'est le cas pour toutes les banques, quel que soit leur caractère. Il est vrai que la banque peut forcer l'entrée des capitaux ou l'entraver suivant la politique suivie et l'intérêt qu'elle offre. Elle n'attirera les capitaux moyennant un taux d'intérêt anormal que si elle sait pouvoir les utiliser avec profit; dans ce cas, la banque devra pouvoir maintenir les intérêts actifs dépassant le taux normal, ce qui donne tout lieu de penser que les risques sont aussi extraordinaires. La Banque centrale n'a jamais eu recours à ce procédé; elle n'a également jamais eu l'occasion de forcer la rentrée des capitaux étrangers.

Le capital étranger est généralement versé à la banque sous forme de comptes de dépôts, d'obligations ou de comptes courants. Le tableau ci-dessous et les graphiques qui suivent, montrent le développement de ces postes du bilan de la Banque centrale. Nous comparons le bilan d'ouverture depuis le début de janvier 1928 avec les bilans de ces cinq dernières années, à fin décembre:

Passifs	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930	1931	1932
			par 1000 francs			
Obligations	16,607	16,348	18,957	19,554	18,981	19,365
Dépôts	16,277	20,886	27,339	32,506	38,259	46,389
Comptes courants créanciers	12,416	22,341	22,605	27,186	30,538	31,379

Les comptes de dépôts et d'obligations ont à peu près le même caractère. Il s'agit d'économies privées ainsi que de fortunes d'organisations, placées à long terme. Les dépôts ont un caractère très stable. Depuis 5 ans que la banque existe, les retraits annuels effectués varient entre 4 et 7 millions et les nouveaux versements de 8 à 14 millions. Durant les 5 ans d'exercice, il a été remboursé 27 millions du compte des dépôts, tandis que 57 millions y ont été affectés. Comparés aux versements effectués, les remboursements, de 25 % qu'ils représentaient la première année, ont reculé jusqu'à 15 % les dernières années. La stabilité est donc très grande.



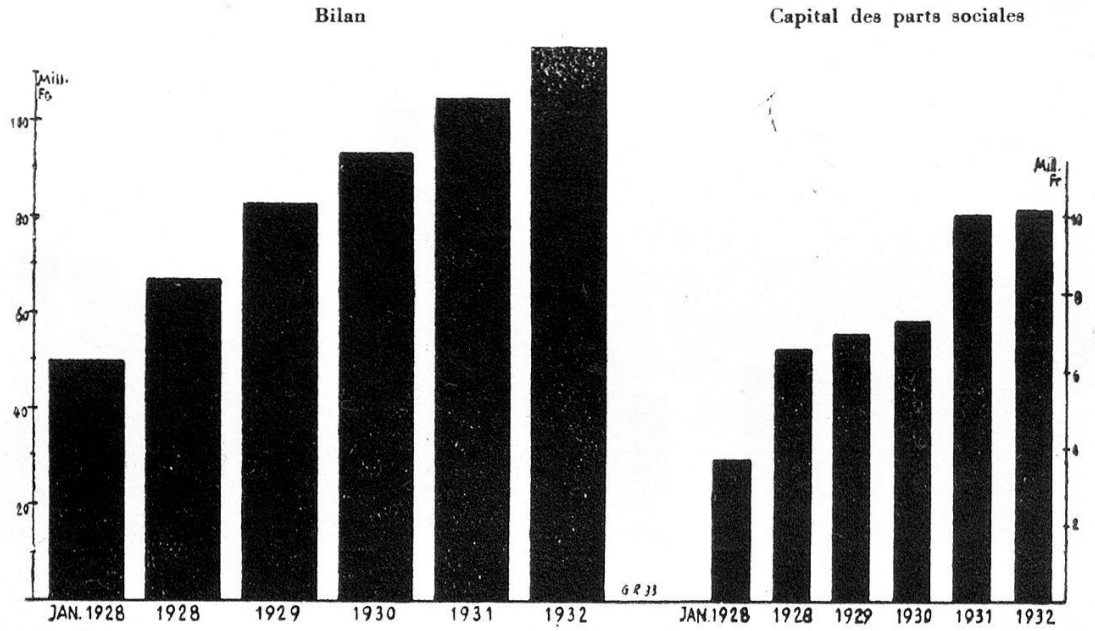
Selon le taux d'intérêt, ces sommes sont déposées soit sous forme d'obligations, soit sous forme de dépôt. Si l'intérêt sur les obligations est sensiblement supérieur à celui du taux pour les dépôts, c'est l'obligation qui aura la préférence. Si la différence d'intérêt est minime, comme ce fut le cas l'année dernière, on préfère en général le carnet d'épargne. C'est pour ces diverses raisons que le compte des obligations n'a jamais pris de très fortes proportions. Par contre, l'augmentation du compte des dépôts a augmenté de 30 millions ou de 185 % depuis l'ouverture de la banque. Une bonne partie de cette somme appartient à la Caisse d'assurance de l'Union suisse des coopératives de consommation. Les dépôts privés ont également fortement augmenté puisque le nombre des carnets d'épargne est de 10,000. Les comptes courants créanciers ont augmenté dans la proportion de 1½ fois.

Nous allons également totaliser la modification de ces trois postes importants des passifs (obligations, dépôts, créanciers). Le total des capitaux étrangers a été (sans les banques, traites et acceptations):

	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930	1931	1932
En millions de francs	45,3	59,6	68,9	79,2	87,8	97,1
En pour-cent . . .	100	131	152	175	194	214

Dans l'espace de 5 ans, le montant des versements a donc plus que doublé. Le bilan a augmenté proportionnellement, et ce rapide développement a nécessité l'augmentation du capital coopératif, afin que l'équilibre soit à peu près maintenu entre le capital social et le capital étranger.

	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930	1931	1932
			par 1000 francs			
Bilan	49,944	66,580	81,423	91,837	104,686	113,964
Capital des parts sociales	3,676	6,542	6,997	7,265	10,001	10,172



Les actifs.

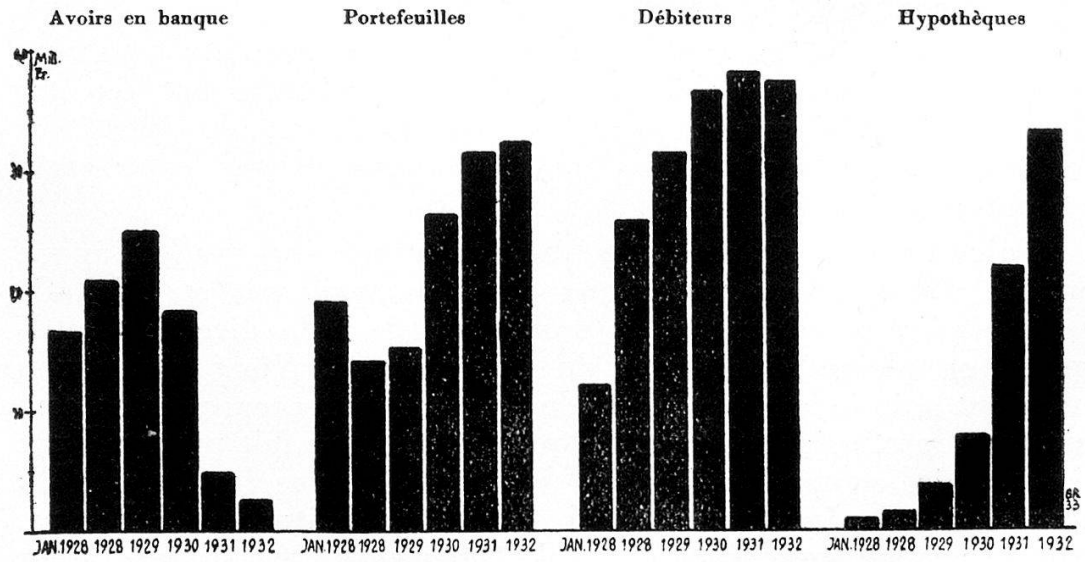
Les actifs du bilan permettent de se rendre compte de la manière dont la banque a fait usage des moyens dont elle dispose. Une partie est tenue à disposition pour les affaires au comptant (sous forme d'argent liquide, avoir sur compte de chèques postaux et à la Banque nationale). Le commerce des changes de la Banque centrale est peu important. Comme postes importants des actifs il reste donc les avoirs dans les autres banques, le portefeuille, les comptes courants débiteurs et les prêts hypothécaires. Les chiffres suivants démontrent le développement qui s'est opéré dans ces divers comptes au cours des années:

	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930	1931	1932
			par 1000 francs			
Caisse, virements, chèques postaux	826	1,164	1,146	1,422	1,772	2,306
Effets	675	2,761	4,625	683	6,175	6,204
Banques	16,395	21,009	25,491	18,567	4,812	2,388
Titres	19,025	14,074	15,242	26,249	31,548	32,343
Comptes courants débiteurs	12,022	25,628	31,529	36,897	38,254	37,882
Prêts hypothécaires . .	1,000	1,853	3,325	7,986	21,953	32,788

Le rapport sur le cinquième exercice explique la raison pour laquelle la politique de placement a subi la modification qui ressort de ces chiffres. Le rapport explique comme suit la raison pour laquelle les nouvelles sommes rentrées ne peuvent pas être investies sans autre dans le mouvement coopératif:

« Dans bien des milieux on s'imagine à tort que nous pouvons employer nos disponibilités pour les besoins financiers du mouvement coopératif. C'est hélas, loin d'être exact, car nous n'utilisons à ces fins qu'une infime partie de nos capitaux. Cela provient du fait que la situation des sociétés coopératives s'est consolidée au cours de ces dernières années grâce aux mesures d'organisation et de contrôle auxquelles ces sociétés se sont astreintes et que peu d'entre elles recourent encore à notre aide financière. Les sociétés les plus importantes, qui ont toujours un besoin plus ou moins grand de capitaux, pour leur approvisionnement en marchandises, n'ont plus la nécessité de solliciter notre aide, étant donné que l'épargne déposée chez elles par leurs sociétaires suffit amplement à l'alimentation de leurs fonds de roulement. Une aussi prudente administration des fonds a également porté de bons fruits à l'U. S. C. et chez ses diverses entreprises de production. Nous en avons la preuve dans le recul constant des demandes de crédit enregistrées ces dernières années et dans l'augmentation croissante des avoirs que certaines sociétés possèdent chez nous. C'est ainsi que, contrairement à ce qu'on s'imagine généralement, nous sommes devenus, pour les organisations coopératives, beaucoup moins bailleurs de fonds qu'agence de clearing, administrant les fonds investis dans le mouvement coopératif par ses adhérents, ainsi que les fonds syndicaux. Ainsi la crainte si vive des risques unilatéraux que nos placements auraient pu comporter, s'est révélée non fondée, et nous sommes heureux de pouvoir constater aujourd'hui que ces risques sont très largement et judicieusement répartis. »

Au début, la Banque centrale détenait d'importants avoirs en banque à court terme. Dès les premiers symptômes de la crise, les taux d'intérêts des placements en banque diminuèrent rapidement. Il fallait utiliser cet argent à d'autres fins. La banque se procura des obligations d'emprunts fédéraux et cantonaux et, d'autre part, elle accorda des prêts sur des hypothèques sérieuses. Les avoirs en banque, qui étaient alors de 25 millions, furent réduits à 2 millions. Par contre, les postes titres et prêts hypothécaires furent respectivement augmentés à 17 et à 30 millions.



Le 93 % des hypothèques sont des hypothèques de premier rang qui atteignent pour le moins les deux tiers de la valeur d'estimation. La banque a fait en sorte que les risques soient bien répartis régionalement; en effet, le compte des hypothèques est réparti entre 19 cantons. Le compte des débiteurs est également géré avec prudence. Il s'agit presque exclusivement de prêts couverts. Le 2 % seulement a été accordé sans garantie. Les sociétés coopératives débitrices ont diminué par suite de l'amélioration de la situation dont le rapport fait mention. Nous les avons remplacées par l'octroi de crédits de construction.

Pour terminer nous publions encore les

Comptes d'exploitation.

	1928	1929	1930	1931	1932
Bénéfice brut, total . . .	731,352	902,143	954,451	912,573	1,071,750
Frais	355,186	410,038	394,035	417,270	403,590
Bénéfice net	376,166	492,105	560,416	495,303	668,160
Bénéfice net en pour-cent du capital des parts sociales .	7,7	7,2	7,9	6,6	6,6
Frais généraux en pour-cent de la somme du bilan . . .	0,71	0,61	0,49	0,40	0,35

De par la nature des affaires, il est logique que le rendement principal découle des intérêts. Le rendement brut a augmenté peu à peu ce qui est naturellement en corrélation avec l'augmentation du capital social. Au cours des deux dernières années, le bénéfice net par rapport au capital des parts sociales a été quelque peu inférieur à ce qu'il a été durant les trois premières années, précisément parce que la situation du marché du capital était beaucoup meilleure à ce moment-là. Grâce à une organisation judicieuse, les frais généraux sont restés pour ainsi dire inchangés malgré le développement de la banque. De ce fait la proportion des frais généraux en pour-cent de la somme du bilan a reculé à 0,35 % contre 0,7 % la première année.

Grâce au bénéfice net, le capital des parts sociales a pu rapporter chaque année du 5 %. De plus, les réserves ont pu être alimentées régulièrement par des sommes allant de 100,000 à 200,000 francs. Depuis 5 ans que la banque existe, les réserves se montent à 700,000 francs.

Force nous est de constater que durant ces cinq ans la Banque centrale n'a pas déçu les espoirs que l'on avait mis en elle. Ce succès est dû certainement en grande partie à la direction intelligente et pleine d'initiative du directeur, M. Küng, qui a non seulement mis à la disposition de la banque ses excellentes connaissances professionnelles, mais qui a également fait preuve d'une très grande compréhension en ce qui concerne les besoins du mouvement coopératif et syndical. Il est à souhaiter que la Banque centrale en tant qu'office central de financement et administrateur

de capitaux des coopératives et des syndicats soit de plus en plus soutenue par la grande masse des membres et qu'elle acquière ainsi de plus en plus d'importance.

La classe ouvrière et la revision du droit concernant les sociétés anonymes et coopératives.

Etude d'*Arnold Gysin*, Bâle.

III.

Le nouveau droit relatif aux sociétés coopératives.

La Suisse est un pays où le mouvement coopératif est très développé, mais où la politique de l'Etat dans ce domaine est faible. De ces deux faits résultent les principes directeurs du droit des sociétés coopératives. Une loi est nécessaire, qui n'entrave en rien l'autonomie coopérative, affirme et garantisse le caractère particulier de la société coopérative et empêche la constitution de fausses sociétés coopératives. D'autre part, dans les conditions régnantes, il faut renoncer à édicter une loi qui, comme la nouvelle loi espagnole de 1931, prévoirait des prescriptions détaillées pour les différentes catégories de sociétés coopératives, afin de rendre possible le contrôle et l'appui de l'Etat pour ces sociétés.

Le mouvement coopératif suisse se manifeste sous deux grandes formes principales: les sociétés de consommation et les sociétés coopératives agricoles.

Les *sociétés de consommation* (si l'on y ajoute l'organisation des « Concordia » catholiques et des unions paysannes) atteignent environ un chiffre de 900 « sociétés » locales et de 400,000 membres [1]. Dans tous ces chiffres ne sont pas comprises 155 sociétés coopératives de consommation travaillant dans des domaines spéciaux et 787 sociétés coopératives de fourniture d'eau, de gaz et d'électricité. Il n'y figure pas non plus les importantes organisations spéciales de consommateurs s'intéressant à la question du logement. Ce n'est qu'après avoir séparé de ces différents groupes de sociétés coopératives de consommation spécialisées les pseudo-sociétés coopératives capitalistes et les organisations d'achat et de fourniture, créées en vue des besoins industriels, — ce n'est, en un mot, qu'après avoir fait porter l'enquête statistique sur le nombre des organisations de pure entr'aide mutuelle, créées par de véritables consommateurs, que l'on pourrait se faire une idée générale exacte de l'organisation suisse des groupements de con-

[1] Ces chiffres sont empruntés aux publications statistiques périodiques de l'U. S. C. (Union suisse des sociétés de consommation).